

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2024

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2091)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF27

présenté par

M. Lefèvre, Mme Hai, M. Jean-René Cazeneuve, M. Amiel, M. Causse, M. Da Silva,
Mme Decodts, M. Dirx, Mme Dupont, Mme Errante, M. Giraud, M. Holroyd, M. Labaronne,
M. Lacresse, M. Lauzzana, Mme Le Grip, M. Margueritte, Mme Alexandra Martin (Gironde),
M. Masségia, M. Mournet, M. Reda, M. Roseren et M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° À l'avant-dernier alinéa, les mots : « ou, à défaut, l'objectif » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre impératif l'objectif de parité au sein du HCSF.